



## ARRÊTÉ

Fermeture temporaire du terrain synthétique de football  
Stade Louis Polonia  
Du samedi 13 janvier 2024, à partir de 17h00, jusqu'au dimanche  
14 janvier 2024, 12h00, en raison des conditions climatiques

N° AG 2024-0043

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code général des collectivités territoriales, ensemble les articles L. 2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Considérant que le Maire est tenu d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire communal au moyen de mesures de police administrative,

Considérant l'état du stade Louis Polonia, rendu dangereux et inutilisable en raison des conditions climatiques,

### Arrête

#### **Article 1 - Fermeture du terrain synthétique de football - stade Louis Polonia**

Du samedi 13 janvier 2024, à partir de 17h00, jusqu'au dimanche 14 janvier 2024, 12h00, et ce en raison des conditions climatiques, le stade Louis Polonia sera fermé et interdit à toutes pratiques sportives, en entraînements comme en matchs officiels.

**Article 2** - Le Directeur Général des Services Communaux et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis en Préfecture et publié.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Aveyron et à Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

**Article 3** - La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur Le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à Rodez, le 12 janvier 2024

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté  
Transmis en Préfecture le 12 janvier 2024  
Publié le 12 janvier 2024

Le Maire,  
Pour le Maire,  
L'Adjointe Déléguée,  
Signé : Monique BULTÉL-HERMENT  
Acte dématérialisé